



**COMMISSION SPORTIVE JEUNES DU DISTRICT
(CSJD)
Configuration « Compétitions »**

**Réunion restreinte du 2 Avril 2025
Procès-verbal N° 12 du 04 Avril 2025**

| | |
|---|---|
| Président CSJD | Jacqui JELLIMANN |
| Responsable CSJD – Antenne 67 Antenne 68 | M. André BOHN M. Jean-Pierre WAGNER |
| | Mmes: Sandrine Koenig, Anne Schaffhauser |
| Présents : | MM: Thierry Ontani, Léonor Cochin, Renaud Mantel, René Ludwig, Martinez José, Zimmerlin Franck, Marc Gass, Gérard Maignan, Kevin Traendlin, Ahmed Edouaissi |

Mise à jour calendrier :

Les calendriers Jeunes ont été mis à jour pour les matches non joués jusqu'au **05.04.**

Ces informations sont disponibles sur le site internet du district, menu « épreuves » :
<https://alsace.fff.fr/competitions/>

Ainsi que sur Footclubs ; Menu

- Epreuves
Championnat et Coupes
 - Compétitions Officielles

| |
|--------------------------|
| Organisation |
| Licences |
| Educateurs |
| Joueurs Fédéraux |
| Epreuves |
| Championnats & Coupes |
| Compétitions Officielles |
| Foot. Animation Loisir |
| Epreuves |
| Autres compétitions |
| Autres clubs |
| Divers |



Soutien du corps arbitral

Suite à la réunion du lundi 31/03/2025, et afin de soutenir le corps arbitral, le Comité Directeur du District d'Alsace de Football a décidé de reporter l'ensemble des rencontres de District programmées en Alsace ce vendredi 04, samedi 05 et dimanche 06 avril 2025.

Lien vers le communiqué : [Communiqué officiel du comité directeur – DISTRICT D'ALSACE DE FOOTBALL](#)

Toutes les rencontres prévues ce week-end, hormis la finale Alsace du Festival Foot U13 & U13F, ont donc été refixées par nos services.

Il est possible d'effectuer des demandes de modifications pour ces rencontres (changement de date ou d'heure du coup d'envoi, inversion...). Les clubs doivent solliciter l'accord de l'adversaire, via le module Compétitions, accessible depuis Footclubs, jusqu'au plus tard 5 jours avant la date du match :

[Comment faire une demande de modification de match ? \(smart-tribune.com\)](https://www.smart-tribune.com)

CHAMPIONNATS

Toutes les rencontres de championnats prévues ce samedi 05/04/2025 ont été refixées.

Les dates de ces rencontres sont consultables en ligne, sur le site <https://alsace.fff.fr/competitions/> et sur [Footclubs - Login \(fff.fr\)](https://www.fff.fr)



COUPES D'ENCOURAGEMENT CREDIT MUTUEL

Toutes les rencontres des Coupes D'encouragement Crédit Mutuel ont été refixées au 19/04/2025.

Veillez prendre note des modifications des calendriers :

MASCULIN

- **U13 68 et 67**

8^{es} de finale : 19/04/2025

Quarts de finale : 08/05/2025

Demi-finales et finale : week-end de la Pentecôte

- **U15 68 et 67**

8^{es} de finale : 19/04/2025

Quarts de finale : 01/05/2025

Demi-finales : 08/05/2025

Finale : week-end de la Pentecôte

- **U18 68 et 67**

8^{es} de finale : 19/04/2025

Quarts de finale : 01/05/2025

Demi-finales : 08/05/2025

Finale : week-end de la Pentecôte

FEMININ

- **U18FA 8 Alsace**

Demi-finale : 19/04/2025

Finale : week-end de la Pentecôte

- **U15F à 11 Alsace**

Quarts de finale : 19/04/2025

Demi-finales : 08/05/2025

Finale : week-end de la Pentecôte

- **U15F à 8 68 et 67**

Quarts de finale : 19/04/2025

Demi-finales : 08/05/2025

Finale : week-end de la Pentecôte

Forfaits Généraux Jeunes et Féminines

U13 D4 Gr A : 3 Rives Steinbourg 3 : Forfait général suite à 3 forfaits – 08.03, 15.03, 22.03

U13 D4 Printemps Gr S : Wittelsheim Asca 1 déclare Forfait général

U15D2 Gr B : Strasbourg Asptt 1 : Forfait général suite à 3 forfaits - 21/09, 23/11, 29/03

U16 D1 Printemps Gr E : Mulh. Anatolie A.S. 21 : Forfait général suite à 3 forfaits – 09.03, 15.03, 22.03

MENTION D'APPEL

Commission Sportive de District :

– Procédure d'appel

« - **Pour les dossiers règlementaires** : susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District (secretariat@lafa.fff.fr) dans un délai de 7* jours à compter du lendemain de leur notification, selon les dispositions et les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF et à l'article 69 des Règlements du District Alsace.

** Le délai d'appel peut être réduit selon les dispositions propres d'une compétition concernée, ou si la décision contestée porte sur l'un des cas mentionnés à l'article 69 des Règlements du District Alsace, à l'exception des décisions à caractère disciplinaire.*

Les décisions de la Commission Sportive des Jeunes du District Alsace sont susceptibles d'appel dans les conditions de forme et de délai prévus à l'article 69 des Règlements de District, devant la Commission d'Appel de District.

Le Président,
Jacqui JELLIMANN

Le Secrétaire Général,
Jean-Pierre WAGNER